

dresser pour ces lettres; car étant des *intrigues d'état*, il n'osait pas paraître, dans la crainte de se brouiller avec les Commissaires Espagnols.

Cette déposition étant tout ce qu'on a pu obtenir de Mr. Rivara, il a été envoyé en prison pour lui faire son procès.

Il serait à déplorer qu'un homme qui a jusqu'ici soutenu un caractère sans reproche, eut été poussé par le désespoir à violer les loix et la paix de la société d'une manière si audacieuse. Cependant, quoique les apparences militent beaucoup contre lui, le public doit au moins suspendre son jugement jusqu'à ce qu'un procès impartial ait mis hors de doute s'il est réellement coupable, ou s'il n'a été que l'agent d'un autre; car il y a lieu de suspecter que quelque récente liaison peut avoir été plus préjudiciable à cet homme infortuné, que le public en général n'en est instruit.

Le 20 de Mai; Samedi dernier M. Genest produisit ses lettres de créance au Président du Congrès, et fut reçu et reconnu comme ministre plénipotentiaire de la République de France aux Etats unis d'Amérique.

REGISTRE PROVINCIAL.

Lundi le 12 de ce mois les assises finirent pour les districts de Montréal et des Trois Rivières :

LES PRISONNIERS SUIVANS ONT ETE' JUGE'S A MONTREAL.

JOH N Hitlinger, accusé de grand larcin, a été convaincu, et condamné à être pendu le second Samedi de Juillet prochain.

Marguerite Doyon, femme de Louis Cotté, accusé de grand larcin, a été acquittée. Elle a aussi été accusée d'avoir recélé des effets volés, de laquelle inculpation elle a aussi été acquittée.

Michel Whelan, accusé d'homicide, a été absout en conséquence de son procès.

AUX TROIS RIVIERES.

George Miller, accusé de Grand larcin, a été convaincu et condamné à être pendu le dernier vendredi de Juillet prochain.

Jean Contant, accusé de vol avec effraction, ou *burglary*, a été acquitté de ce crime, mais trouvé coupable de vol, &c. Il a obtenu bénéfice du Clergé, et sa sentence a été suspendue.

Louis Le Huron, sauvage, accusé de grand larcin, a été convaincu, a obtenu bénéfice du Clergé, et sa sentence a été suspendue.

Extrait véritable des minutes de la Cour.

A P P O I N T E M E N S.

Il a plu à son Excellence le Lieutenant Gouverneur de nommer Lauchlin Smith. Ecuyer, Juge de paix pour le district de Quebec.

John Antrobus, Ecuyer, Grand Voyer pour le district des Trois Rivières.

Mr. François Leguay, Notaire pour le District de Montreal.

Le 6. Un soldat des Royaux Fusiliers étant de garde s'est tué d'un coup de fusil dans la guérite.